



Association  
**Promotelec**

**Sécurité électrique :  
un risque souvent ignoré**

***82,6 % des installations électriques de plus de 15 ans dans les logements en France présentent au moins une anomalie électrique selon le dernier baromètre ONSE 2025***

L'Association Promotelec dévoile aujourd'hui les résultats du nouveau baromètre de l'Observatoire national de la sécurité électrique, qui fête ses 30 ans cette année. Basée sur l'analyse de 400 000 diagnostics électriques obligatoires (DEO) réalisés dans des logements construits avant 2009, cette étude confirme une tendance observée l'an dernier : **82,6 % des installations électriques de plus de 15 ans présentent encore au moins une anomalie électrique**. Ce chiffre, quasi identique à celui de l'édition précédente, illustre une stagnation préoccupante en matière de sécurité du parc résidentiel français.

**Un parc immobilier à rénover  
pour accueillir les nouveaux usages**

Une grande majorité du parc immobilier français repose sur des installations anciennes, souvent inadaptées aux besoins actuels. L'essor des pompes à chaleur, des équipements connectés, des bornes de recharge pour véhicules électriques ou encore des panneaux photovoltaïques sollicite fortement ces réseaux vieillissants. Face à ces évolutions, **l'absence de modernisation du réseau électrique domestique peut provoquer des situations dangereuses : surchauffes, courts-circuits, électrisations, voire incendies**.

La sécurité électrique, bien qu'indissociable de la performance énergétique, doit **être** une priorité dans les stratégies de rénovation.

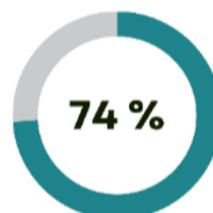
## Les installations électriques de plus de 15 ans dans les logements (logements construits avant 2009)

Sur la base de 320 000  
DEO Vente analysés :



comportent au moins une  
anomalie électrique

Sur la base de 80 000  
DEO Location analysés :



comportent au moins une  
anomalie électrique

Pour **Florence Delette, Directrice Générale de Promotelec**, cette édition 2025 du baromètre ONSE doit être prise comme un appel à **la responsabilité collective** :

« Si les campagnes de rénovation énergétique gagnent du terrain, elles laissent encore trop souvent de côté un aspect pourtant essentiel : la sécurité des installations électriques. Ce baromètre rappelle que l'électricité, bien qu'invisible, peut représenter un danger majeur dans des logements qui n'ont pas été conçus pour accueillir les usages modernes.

L'habitat de demain sera électrique, durable et connecté. Il est donc essentiel que les occupants prennent conscience du rôle fondamental de l'installation électrique dans leur logement. Il faut la faire vérifier, contrôler, entretenir, comme on le fait naturellement pour sa voiture.



**La sécurité électrique** est une condition indispensable pour vivre en confiance dans son logement. Il est important de rappeler aussi le besoin de coordination entre les acteurs publics, les filières du bâtiment, les professionnels de l'électricité et les assureurs pour intégrer pleinement la sécurité électrique dans les dispositifs de rénovation et les politiques de transition énergétique. »

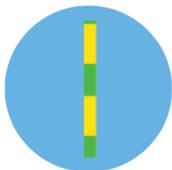
### **Des anomalies fréquentes et invisibles**

Les anomalies relevées par les diagnostiqueurs sont nombreuses, mais surtout insidieuses : **absence de mise à la terre**, matériels vétustes ou inadaptés, risques de contact avec des éléments sous tension, défaillances de protection contre les surintensités, **non-conformités** spécifiques dans les pièces d'eau...

### Les principales anomalies électriques

64 %

Prise de terre et installation de mise à la terre défectueuses



33 %

Anomalie sur les dispositifs de protection contre les surintensités



46 %

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage



22 %

Liaison équipotentielle supplémentaire dans la salle de bains défectueuse



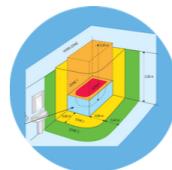
41 %

Risques de contacts directs avec des éléments sous tension



18 %

Zones de sécurité électrique des salles de bains non respectées



Ces défauts ne sont pas de simples irrégularités techniques. Ils exposent les occupants à des risques bien réels. Chaque année, environ 3 000 personnes sont admises aux urgences après une électrisation accidentelle. Et malgré les efforts de prévention, on a recensé, en 2022, **34 décès accidentels par électrocution**.

Fort heureusement, **le nombre d'anomalies détectées par les DEO diminue** avec les années de construction des logements : plus ils sont récents ou récemment rénovés, moins les installations électriques présentent d'anomalies.

### L'impact d'un réseau défaillant

Les conséquences ne s'arrêtent pas aux blessures corporelles. En 2022, près de 238 000 dommages électriques ont été déclarés aux compagnies d'assurances. Plus largement, les incendies d'habitation – **dont entre 20 et 35 % sont de source électrique** – ont représenté **153 100 sinistres cette même année**. Les sapeurs-pompiers sont intervenus à plus de **64 000 reprises pour des feux d'origine domestique**.

**Cette accumulation de données renforce un constat simple : la vétusté des installations électriques n'est pas un simple enjeu technique.** C'est un risque majeur de santé publique, de sécurité et de durabilité du logement.

## **Aucune région n'est épargnée par les anomalies électriques**

Si la situation est globalement préoccupante sur l'ensemble du territoire, ces résultats, compris entre 78 % et 87 %, restent très proches de la moyenne nationale de 82,6 %.

Ces écarts, bien que modérés, soulignent la nécessité de politiques **d'actions ciblées à l'échelle locale**. Lutter contre les défaillances électriques implique de mieux identifier les **zones à risques**, d'adapter les dispositifs de soutien à la rénovation, et de renforcer la sensibilisation auprès des occupants et des propriétaires.

...